



Le Loroux-Bottereau

**CONSEIL  
MUNICIPAL**

**2020**

**4 Février 2020**

**Approuvé  
le 3 mars 2020**



Le quatre février deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CORBET Paul, Maire.

Convocation : 29 Janvier 2020

Nombre de membres : en exercice : 27

convoqués : 27

présents : 19

CORBET Paul - MEILLERAIS-PAGEAUD Nathalie – BARRE Didier - DAVIOT Amélie - ROUSSEAU Gérard - VIVANT Mathilde - ROCHET Bernard - LOUEDEC Didier - LAUDRIEC Annick - COUILLAUD Romain - HOUDIN Isabelle - CHATREAUX Céline - BARBIER Dominique – LARCHER Valérie - SÉCHER Réjane - RIVERY Emmanuel - POUPARD-GARDÉ Sylvie - AHOULOU Pierre - NIEL Claudie.

Étaient absents excusés : 5 - DE MIRANDA Myriam (pouvoir remis à Bernard ROCHET) - PAUVERT Maryvonne (pouvoir remis à BARRÉ Didier) - BLANCHÉ Véronique (pouvoir remis à RIVERY Emmanuel) - GOMBERT Martial (pouvoir remis à NIEL Claudie) - HUBA Sylvie ( pouvoir remis à DAVIOT Amélie ).

Etaient absents non excusés : 3 - GAUTIER Hervé - LE CONTEL Martine - GUILLOU Philippe.

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Gérard.

Mr CORBET précise qu'une question supplémentaire sera ajoutée à l'exposé des questions concernant l'acquisition d'une dépendance Rue du Bois Ferry.

Il est précisé que le dernier conseil municipal du 3 Mars sera adressé à l'ensemble des conseillers par courriel pour approbation, avec passage en mairie pour signature.

---

## I°) **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **Présentations par Amélie DAVIOT**

---

#### **1.1. Définition d'un périmètre pour la création d'une réserve foncière Rue de la Liotterie**

La commission d'Urbanisme a proposé la constitution d'une réserve foncière rue de la Liotterie à l'occasion de la mise en vente de la maison située 6 rue de la Liotterie.

Le périmètre de préemption vous est présenté sur le plan annexé.

La Collectivité pourra acquérir « au fil du temps » les immeubles voisins au fur et à mesure des mises en vente.

La destination de cette réserve foncière permettrait une urbanisation à usage d'habitat à prix abordable au regard de la centralité du site.

Ce site permettrait ainsi aux futurs élus de poursuivre les opérations de renouvellement urbain dans le prolongement des constructions récentes telles que l'immeuble « Terrasses des Remparts », le projet « Stradim » rue de Bourgogne, ainsi que les opérations en devenir dans la partie sud de la rue de la Liotterie (Ecole privée – propriété Mainguy).

Cette réserve pourra trouver sa traduction réglementaire dans la révision du plan local d'urbanisme valant P.L.U.I (plan local d'urbanisme intercommunal) et s'inscrirait dans les objectifs du plan local de l'habitat visant à répondre aux besoins du parcours résidentiel.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur la délimitation d'un périmètre de réserve foncière rue de la Liotterie englobant les propriétés identifiées sous les numéros 2, 4 et 6 rue de la Liotterie dans la perspective d'un futur aménagement conforme aux orientations du Plan Local de l'Habitat.



## DEBAT

Pierre AHOULOU s'étonne que cette question n'ait pas fait l'objet d'une présentation en Commission Urbanisme et Environnement.

Amélie DAVIOT répond que cette question était à l'ordre du jour de la dernière commission. Les membres de la commission ont bien été destinataires de l'ordre du jour, avec un décalage certes, suite à une erreur d'envoi. La commission a bien eu lieu, comme prévue, le 15 janvier 2020. Le compte-rendu n'étant pas encore finalisé, celui-ci n'a pas encore été adressé aux membres du conseil.

**Vote avec 23 voix pour et une abstention (Claudie NIEL).**

## **1.2. Acquisition d'une parcelle constructible Rue de la Pléiade**

La Société civile Immobilière du Grand Ouest est propriétaire d'une parcelle constructible de 2 645 m<sup>2</sup> située rue de la Pléiade qu'elle avait acquise initialement pour du logement social destiné aux salariés de l'association Psy Activ qui gère l'E.S.A.T. du Sud Loire.

Cet objet n'étant plus d'actualité, la SCI a donné son accord pour une rétrocession à la Commune en vue d'y réaliser un lotissement de 4 lots.

Cette acquisition était inscrite dans le budget annexe « Lotissements » avec le lotissement de « La Clé des Sources ».

Dans ce contexte, il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer cette acquisition moyennant le prix H.T. de 185 150 euros, soit une valeur égale à 50 % de l'estimation des Domaines compte tenu des conditions très favorables dans lesquelles la SCI était devenue propriétaire grâce à l'intervention de la Commune auprès de l'aménageur de la ZAC de la Coraudière.



**DEBAT**

Pierre AHOULOU souhaite connaître le prix du mètre carré lors de l'acquisition par la SCI à l'aménageur de la ZAC de la Coraudière.

Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD répond que le montant du mètre carré était fixé à 40 euros.

Emmanuel RIVERY acte un delta de 80K sur cette opération.

***Vote à l'unanimité.***

---

### **1.3. Demande de subvention au titre de la DSIL 2020 pour une opération d'habitat social**

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L) pour le projet suivant :

*Cession du foncier à Podeliha sur le site de l'ancienne M.A.S. pour une opération locative sociale de 19 logements.*

Une subvention de 319 164 euros a déjà été accordée pour cette opération par le Département, laquelle vous a été présentée lors de la séance de septembre 2019.

Le même dossier est proposé au titre de la DSIL 2020 dès lors que c'est le seul projet que nous ayons qui réponde aux critères de l'Etat.

La subvention sollicitée est de 90 000 euros.

Le calendrier des opérations est le suivant : signature de la vente à Podeliha en septembre 2020 et démarrage des travaux au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

Dans l'hypothèse de l'accord de subvention, l'autofinancement de la Commune sera de 252 079 euros sur 805 579 euros, soit 31 %, pour l'urbanisation d'un îlot et la production de 19 logements.

### **DEBAT**

***Vote à l'unanimité.***

---

### **1.4. Acquisition amiable d'une propriété Rue d'Anjou**

La Commission d'Urbanisme a proposé l'acquisition des parcelles bâties cadastrées sous les numéros 33-131-202-203-206-207 de la section BT représentant une surface cadastrale de 1 594 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 415 000 euros conformément à l'estimation des Domaines.

La propriété comprend deux maisons mitoyennes avec deux garages doubles dont l'un comprenant une petite pièce aménagée.

Le bail en cours sur l'une des maisons sera poursuivi dans l'attente de l'affectation définitive.





## **DEBAT**

Pierre AHOULOU s'interroge sur d'éventuels travaux à venir, au vu de l'état du site.

Amélie DAVIOT répond qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire des travaux ; l'une des habitations n'est plus occupée depuis aout, la seconde est toujours occupée. Il s'agit de l'ancienne MAM.

Cette acquisition a pour objectif de réaliser de la réserve foncière, étant donné l'implantation de ces habitations sur l'ensemble d'un site dont la Commune est propriétaire.

Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD suggère éventuellement qu'un de ces logements soit un futur logement d'urgence.

***Vote à l'unanimité.***

---

### **1.5. Dénomination de la Rue du Lotissement « La Clé des Sources »**

Il est rappelé qu'un permis d'aménager a été délivré pour la réalisation d'un lotissement de 6 lots situé sur le site du Beugnon.

La commission urbanisme, sollicitée lors de sa séance du 15 janvier 2020, propose de dénommer la voirie interne de ce lotissement : « Rue de la Clé de la Source ».

Le Conseil Municipal est invité à valider ce nom.



## DEBAT

*Vote avec 22 voix pour et deux abstentions (Claudie NIEL et Martial GOMBERT (pouvoir remis à Claudie NIEL)).*

## II°) ADMINISTRATION GENERALE

### Présentation par Mr Le Maire

#### 2.1. Vente du local commercial n°002 au Pôle Santé

Madame Grimaud Mélanie s'est portée acquéreur du local commercial n°2 (114,51 m<sup>2</sup>) situé au 18 rue Anne de Goulaine pour l'exercice des activités suivantes : café/épicerie avec produits locaux issus de l'agriculture durable (légumes/ fruits/ fromages/ pain/viande), gourmandises.

La partie café est basé sur le concept « coffee shop » avec sélection de cafés, thés, petits déjeuners, déjeuners, goûters, pâtisseries, boissons chaudes et froides, et plats maison.

Le concept se veut original comme un lieu de rencontres et de discussions pouvant cibler notamment une clientèle féminine (ateliers causeries sur des sujets thématiques, littéraires, philosophiques, vie parentale).

La terrasse sur l'esplanade côté sud/est pourra être mise à profit.

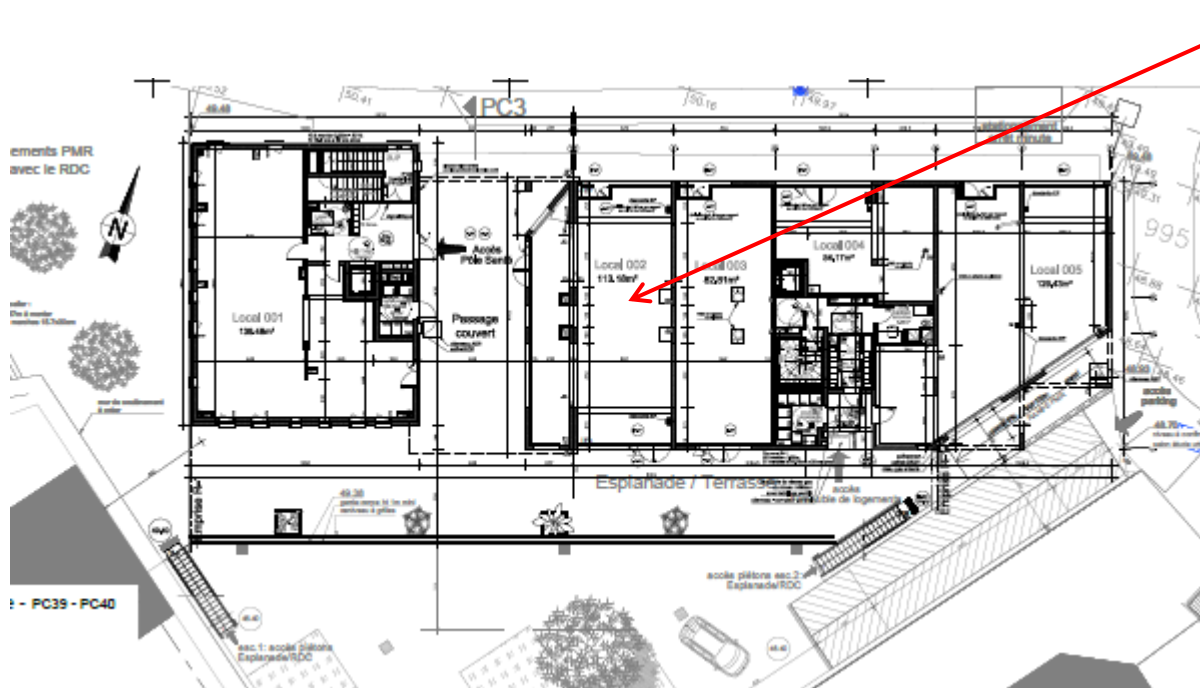
L'ambiance intérieure « simple-minimaliste, brut avec des tons chaleureux, matériaux bois et végétal.

Sur le plan commercial, utilisation d'un site internet « vitrine » diffusant des informations sur les produits, utilisation des réseaux sociaux.



Le dossier complet peut être consulté ou transmis.

Le prix de vente pour le local livré brut avec vitrine est de 194 667 euros TTC sur la base de 1 700 euros HT/m<sup>2</sup> (idem local Optimum Visio).



## DEBAT

Pierre AHOULOU s'interroge sur l'implantation de cette activité, dans la mesure où le secteur comprend déjà une grande surface, une brasserie, un bar. Le risque a-t-il vraiment été évalué ?

Paul CORBET précise qu'il s'agit d'une clientèle ciblée ; il s'agit d'un projet personnel et Madame GRIMAUD a fait une étude de marché.

Pour ce qui concerne la partie restauration, il est à noter l'existence d'une servitude avec une gaine d'évacuation dans le local H&V.

Dominique BARBIER se demande s'il ne serait pas nécessaire d'assortir la vente de ce commerce pour une destination précise (si le commerce devait être revendu par exemple).

Paul CORBET : maîtriser l'ensemble des activités des commerces cédés par la Collectivité est compliquée. Si toutefois le commerce devait être revendu, pour un bar d'ambiance par exemple, la commune pourrait éventuellement agir sur les horaires, et pourrait éventuellement pénaliser l'activité, dans l'objectif de sa non réalisation. La commune ne peut pas être propriétaire de tout...

Bernard ROCHET fait remarquer, qu'au vue de la conjoncture actuelle, il s'agit d'un beau projet, et qu'on ne peut souhaiter à Madame GRIMAUD qu'une belle réussite dans l'achat de ce commerce et la pérennité de son activité.

**Vote à l'unanimité.**

### III°) **FINANCES**

#### **Présentations par Gérard ROUSSEAU**

---

##### **3.1. Renégociation de deux prêts auprès du Crédit Agricole**

Dans le prolongement de l'analyse de la dette qui vous avait été remise et de plusieurs relances de la part des élus d'opposition, voici la proposition du Crédit Agricole :

Prêt de 1 000 000 d'euros : le taux fixe passerait de 4,99% à 2,50% ramenant ainsi l'annuité de 92 934,23 euros à 84 724,22 euros sur la durée résiduelle qui est de 7 ans pour un montant à réaménager de 537 947,14 euros.

Prêt de 2 110 000 d'euros : le taux fixe passerait de 5,38% à 4,69% ramenant ainsi l'annuité de 142 499,78 euros à 134 621,80 euros sur la durée résiduelle qui est de 19,5 ans pour un montant à réaménager de 1 708 031,91 euros.

Le nouveau taux sur le second prêt reste malgré tout élevé dès lors que le coût de la ressource, en 2009, était élevé dans la foulée de la crise des « subprimes » de 2008.

#### **DEBAT**

Gérard ROUSSEAU souhaite remercier les services sur l'obtention de cette renégociation. La mise en concurrence avec la Banque Postale a sûrement été bénéfique quant à son obtention.

Pierre AHOULOU relève qu'il ne s'agit pas de « tirer la couverture à soi » sur cette question, et rappelle que cette question a été soulevée par le groupe « Réalisons Ensemble Le Loroux », suite au dernier audit des prêts. Mr ROBIN s'était engagé à étudier cette question de près.

Dire que les services sont engagés dans cette démarche depuis longtemps n'est pas une vérité. « Il faut rendre à Pierre ce qui va Pierre, et à Paul, ce qui est à Paul ».

S'agissant de l'argent public, il faut toutefois se réjouir de cette négociation.

Paul CORBET souhaite rappeler qu'Yves BRELET a pendant longtemps œuvré pour la renégociation des prêts auprès du Crédit Agricole, mais que la réponse a tardé.

***Vote à l'unanimité.***

##### **3.2. Vote des tarifs communaux 2020**

*Selon document joint par courriel*

#### **DEBAT**

Gérard ROUSSEAU rappelle que les tarifs ont été visés par la Commission Finances et n'ont pas fait l'objet d'observations particulières.

***Vote à l'unanimité.***

---

### 3.3. Vote des subventions 2020

#### Présentations par les Adjointes en charge des Commissions

*Selon document joint par courriel*

#### DEBAT

#### Subventions d'ordre général

##### SUBVENTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

ASSOCIATION / ORGANISME	OBJET / C.R. DES ACTIONS - BUDGET	SUBVENTION 2019	DEMANDE	PROPOSITION COMMISSION DE FINANCES
Prévention Routière		135 €	Non chiffrée	135 €
TOTAL		535 €		135 €

*Vote à l'unanimité.*

#### Subventions Commission Enfance et Vie Scolaire

##### COMMISSION ENFANCE ET VIE SCOLAIRE

#### 1 - ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

##### SITUATION DES EFFECTIFS

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES		RENTREE SCOLAIRE 2018/2019			RENTREE SCOLAIRE 2019/2020		
		Commune	Hors Commune	TOTAL	Commune	Hors commune	TOTAL
PUBLIC	MATERNELLE			205			208
	ÉLÉMENTAIRE			360			364
PRIVE	MATERNELLE	150	5	155	151	4	155
	ÉLÉMENTAIRE	282	20	302	269	13	282

#### ÉCOLES SUBVENTIONNÉES

Ecole publique = totalité des élèves

Ecole privée = élèves du Loroux

FOURNITURES SCOLAIRES  
FRAIS FONCTIONNEMENT PRIVE

18/19

997  
432

19/20

1009  
420

**GROUPE SCOLAIRE MAXIME MARCHAND**

Désignation	Subventions 2019		Demandes 2020		Proposition commission		Observations Unitaires
	Globales	Unitaires	Globales	Unitaires	Globales	Unitaires	
<b>Fournitures scolaires</b> - Maternelle - Élémentaire	6 765 € 12 240€	33 34	6 864 € 12 376 €	33 34	6 864 € 11 648 €	33 32	<i>Diminution des crédits fonctionnement pour financer achat copieur élém ( - 2 € sur crédits fournitures et - 5 € sur livres scolaires) = 2 548 € économisés sur investissement environ 5 000 €</i>
<b>Livres scolaires</b> - Maternelle (G.S.) Abonnements - Élémentaire	1 022 € 250 € 7 200 €	14  20	1 008 € 250 € 7 280 €	14  20	1 008 € 250 € 5 460 €	14  15	x 72GS 50 € x 5 classes (PS et MS)
<b>1/3 Temps pédagogique</b> (sortie scol/frais transport) - Maternelle - Élémentaire	2 665 € 5 040 €	13 14	2 704 € 5 096 €	13 14	2 704 € 5 096 €	13 14	
<b>Projets/classe découverte</b> - Maternelle          - Élémentaire	Projet danse : 1 500 € Prix des Incorruptibles : 230 € Cinécole : 910 €		Projet théâtre : 1 500 € Prix des Incorruptibles : 230 € Cinécole : 910 €		Projet théâtre : 1 500 € Prix des Incorruptibles : 230 € Cinécole : 910 €		Concerne toute l'école : 6 interventions dans l'année, pour l'ensemble des classes
	Ecole cinéma : 105 € Voile : 780 € Séjour Pyrénées : 270€ Séjour Bretagne : 530 € Prix incorruptibles : 500 €		Ecole cinéma : 74 € Voile : 1 290 €  Prix incorruptibles : 550 €		Ecole cinéma : 74 € Voile : 1 290 €  Prix incorruptibles : 550 €		3 classes pour 3 séances (1 € pour commune) 15 € / enf pour 86 enf (2019 : 10 € / enfant pour 77 enfants) 50 €/classe : concerne 11 classes
<b>Matériel sportif</b> - Maternelle - Élémentaire	500 € 220 €		500 € 220 €		500 € 220 €		
<b>Bibliothèque</b> - Maternelle - Élémentaire	500 € 600 €		500 € 600 €		500 € 600 €		
<b>Bureau/Informatique</b> - Maternelle - Élémentaire	350 € 650 €		350 € 650 €		350 € 650 €		
<b>Conseil Enfants</b>	300 €		300 €		300 €		
<b>RASED</b>	565 €		572 €		572 €		<i>Conventionnement avec les autres communes – 1€ / élève</i>
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>43 692 €</b>		<b>43 824 €</b>		<b>41 276 €</b>		

**ECOLE PRIVEE ST JEAN-BAPTISTE/STE ANNE**

Désignation	Subventions 2019		Proposition 2020		Observations
	Unitaires	Globales	Unitaires	Globales	
<b>Fournitures scolaires</b> - Maternelle - Élémentaire	33 34	4 950 € 9 588 €	33 34	4 983 € 9 146 €	
<b>Livres scolaires</b> - Maternelle (G.S.) - Élémentaire	14 20	714 € 5 640 €	14 20	770 € 5 380 €	x 55 GS
<b>1/3 Temps pédagogique</b> - Maternelle - Élémentaire	13 14	1 950 € 3 948 €	13 14	1 963 € 3 766 €	
<b>Projet</b>  Projet équitation CE1 /CE2				1275 €	5 ateliers tournants sur 5 matinées, pour 85 enfants au total Dans la limite de 15 € / enf, en fonction du budget fourni
<b>Bureau</b> - Maternelle - Élémentaire		350 € 650 €		350 € 650 €	
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>27 790 €</b>		<b>28 283 €</b>	

**COÛT DE FONCTIONNEMENT D'UN ÉLÈVE  
DU GROUPE SCOLAIRE MAXIME MARCHAND - ANNÉE 2019**

<b>Rencontre OGEC du 10/01/2013 :</b> Souhaits : - Ventilation des charges d'assurance (bâtiments) - Prorata du nombre d'élèves sur l'année scolaire (ex : 4/10 + 6/10) - Intégrer des coûts salariaux pour les charges générales (compta, gestion de personnel) - Renouvellement de mobilier et matériels informatiques - Définir une règle d'intégration des travaux d'économies d'énergie Questionnements en découlant (charges intégrées en totalité auparavant) - Répartition fluides/entretien au prorata des m <sup>2</sup> restaurant scolaire / écoles - Téléphone	Avis commission	
	OK OK OK OK (dépenses obligatoires) Négatif OK À supprimer	

	2018		2019	
				Montant
Chauffage et combustibles	15 694,41	19 049,79 x 3423 m <sup>2</sup> / 4015 m <sup>2</sup>		16 240,95
Eau	4 455,73	4387,26 x 3423 m <sup>2</sup> / 4015 m <sup>2</sup>		3 740,37
Électricité	14 004,28	19 955,40 x 3423 m <sup>2</sup> / 4015 m <sup>2</sup>		17 013,03
Fournitures d'entretien diverses	3 900,03	18995,88 x 3423 m <sup>2</sup> / 18 711m <sup>2</sup>		3 475,12
Entretien du bâtiment	18 312,23	90854,06 x 3423 m <sup>2</sup> / 20 344 m <sup>2</sup>		15 286,74
Entretien de matériels	18 849,84			16 930,31
Assurances des biens	1 238,36	16 639,71 x 3423 m <sup>2</sup> / 34 236 m <sup>2</sup>		1 663,68
Internet	4 347,05			4 058,49
Salaires et charges	242 745,00			243 771,00
Remplacement mobilier scolaire et du matériel collectif d'enseignement				
<b>TOTAL</b>	<b>323 546,93</b>			<b>322 179,69</b>

- Nombre d'élèves public : 572  
- Coût par élève : 563.25 €

**- Frais de fonctionnement privé :**

2019 :	521,94 x 445 x 6/10 = 139 357,98	}	238 311,90€
	572,65 x 432 x 4/10 = 98 953,92		
2020 :	572,65 x 432 x 6/10 = 148 430,88	}	243 056,88€
	563,25 x 420 x 4/10 = 94 626,00		

Amélie DAVIOT précise, en réponse à la question d'Annick LAUDRIEC, que les écoles fonctionnent en année scolaire, et la collectivité, en année civile, d'où une répartition différente sur les 12 mois.

**ASSOCIATIONS ET AUTRES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**

DESIGNATION	SUBVENTIONS 2019		DEMANDES 2020		PROPOSITION COMMISSION		
	Unitaires	Globales	Unitaires	Globales	Unitaires	Globales	
<b>1. O.G.E.C.</b>							
- Fonctionnement	572,65	238 312 €	563,25	243 057 €	563,25	243 057 €	
- Cantine	0,74	30 635 €	0,74		0,74		
<b>2. A.P.E.L.</b>							
- Bibliothèque, Abonnements, Matériel sportif		1 536,49 €				1 519,93 €	Financement de projet péda : participation aux sorties scolaires, spectacles, abonnements...
- Equivalence APEMM		450 €		2 000 €		500 €	
<b>3. Amicale Laïque</b>		1000 €		1 500 €		1 000 €	Ouverture de l'amicale Laïque vers un public plus large + 2 gratuits du palais des congrès pour organisation de 2 manifestations
<b>4. Ass. Parents d'Élèves Maxime Marchand</b>		450€ + soutien logistique des actions		600 €		500 €	Edition du journal de l'école Actions de sensibilisation prévention routière Action ville propre Création site internet...
<b>5. Syndicat Mixte (CEP Party)</b>		712 €				2€/élève	Participation communes : 2€/élève (Convention)
<b>6. Pluri'l</b>		0 €		3 800 €		0	Café associatif, continuité des animations familles et enfance jeunesse.
<b>7. Cicadelle</b>		0 €		380 €		380 €	Club nature au loroux avec 20 enfants
<b>8. Asso. Ecoles publiques secteur Sèvre et Maine (USEP)</b>		65 €		132 €		132 €	2 classes
<b>9. Ca bourgeoise !</b>		/		300 € pour les actions (2 x 150 €) 400 € pour l'investissement		2 gratuits de salles pour les conférences	Anciennement association « A l'école de Berlioz ». Mise en place ateliers enfants / parents, soutien scolaire... Achat matériel pédagogique Orienter vers la CCSL pour la subvention fonctionnement
<b>TOTAL</b>		<b>242 075,50 €</b>					

Emmanuel RIVERY rappelle qu'il aurait été intéressant de comparer l'ensemble des « bas de laine » de l'ensemble des associations, afin d'être complètement transparent.

Didier LOUEDEC note que, s'agissant de l'association Pluri'l, le montant du compte courant s'élève à 27 000 euros, et un compte livret à 320 000 euros. Accorder une subvention de 3 800 Euros ne serait pas cohérent.

Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD rappelle que la trésorerie des associations est systématiquement visée lors des commissions.

Amélie DAVIOT précise également que les techniciens vont également chercher les informations quand elles ne sont pas suffisantes lors du dépôt du dossier. Il est important pour les associations que ce travail soit réalisé.

**Vote avec 17 voix pour, deux voix contre (Claudie NIEL et Martial GOMBERT (pouvoir remis à Claudie NIEL), et 5 abstentions (Réjane SECHER, Emmanuel RIVERY, Sylvie POUPARD-GARDE, Pierre AHOULOU, Véronique BLANCHE (pouvoir remis à Emmanuel RIVERY)).**

### Subventions Commission Culture

COMMISSION CULTURE							
ASSOCIATIONS - DETAIL	SUBVENTION 2019		DEMANDE 2020		PROPOSITION		AVIS COMMISSION DES FINANCES
	ORDINAIRE	PONCTUELLE	ORDINAIRE	PONCTUELLE	ORDINAIRE	PONCTUELLE	
AVENIR	1 000 €		2 750 €		1 500 €		
CHOUKETTE ET CIE	/	420 €		570 €		570 €	
CINE LOROUX	1 521 €	5 700 €	1 561 €	5 700 €	1 561 €	5 700 €	
CSC			900 €		500 €*		
LES CLÉS EN FÊTE	1 000 €		1 000 €		1 000 €		
COMIC « O » LOROUX	600 €		1 000 €		600 €		
IKEBANA	300 €	500 €	300 €		300 €		
LIRE A L'HOPITAL	500 €	1 500 €	600 €		600 €		
LOROUX CLUB PHOTO	100 €	400 €	900 €		100 €	600 € *	
TUTTI QUANTI		868 €			mise à disposition du Palais des Congrès sur 3 jours (salon des artistes - novembre 2020) > faire convention		
VIE LA JOIE			105 €		Don de 100 éco cup commune		
SCOTTISH	200 €		1 000 €	500 €	200 €	500 €	
L'APPRENTI SAUCIER		500 €					
<b>TOTAL</b>	<b>5 221 €</b>	<b>9 888€</b>			<b>6 361 €</b>	<b>7 370 €</b>	<b>ACCORD</b>

**Vote à l'unanimité.**

### Subventions Commission Sports et Loisirs



**COMMISSION DES SPORTS ET LOISIRS**

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2019			PROPOSITION DE LA COMMISSION			AVIS COMMISSION DES FINANCES
	Adhérents - 18 ans	Ordinaire	Ponctuelle	Adhérents - 18 ans	Ordinaire	Ponctuelle	
ART TEMPO	131	5 500 €	800 €	136	5 712 €		
BADMINTON	60	3 500 €	150 €	65	4 375 €	572.50 €	
BASEBALL	8	256 €		13	455 €		
B.C.L.	110	5 035 € (dt 415 format*)	103 €	96	3 840 € (dt 415 format*)	97.04 €	
BOXE LOROUSAIN				26	1173 €		
C.E.P.O.L.O.	30	1 200 €	1 600 €	30	1 200 €	1 600 €* *	
FOOT FEMININ	80	1 960 €		83	2 739 €		
L.L.O.S.C.	199	9 158 € (dt 800 format*)	700 €	185	8 465.77 € (dt 695.75 format*)	1 000 €	
LOIRE DIVATTE ESCALADE	154	5 000 €	500 €	102	4 284 €	800 €* *	
LOIRE DIVATTE ROLLER	104	2 800 €		104	3 500 €		
TWIRLING LES CHAPELOISES	6	90 €		8	160 €		
<b>TOTAL</b>	<b>728</b>	<b>34 499 €</b>	<b>3 853 €</b>	<b>728</b>	<b>35 903.77 €</b>	<b>4 069.54 €</b>	<b>ACCORD</b>

(\*) Sur facture

**Vote avec 23 voix pour et une abstention (Gérard ROUSSEAU).**

**Subventions Commission Action Sociale et Santé**

Nathalie MEILLERAI-PAGEAUD rappelle que le CCAS a son propre conseil d'administration, qui votera son budget lors de la prochaine commission du 19 février prochain.

Il est à noter que la somme de 12 000 euros, pour la prise en charge de personnel supplémentaire, correspond au renfort apporté sur le service (recrutement d'un travailleur social, avec un complément de 30% avec la personne en place).

**COMMISSION ACTION SOCIALE ET SANTÉ**

**CREDITS ALLOUÉS AU CCAS**

DESIGNATION	SUBVENTION 2019	DEMANDE 2020	PROPOSITION 2020	AVIS COMMISSION DES FINANCES
Secours	3 000 €	6 000 €	6 000 €	
Prise en charge personnel supplémentaire à hauteur de 30%		12 000 €	12 000 €	
Subventions aux associations	5 000 €	5 000 €	5 000 €	
Passeport sports/culture				
Repas des aînés	7 000 €	7 000 €	7 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>15 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>ACCORD</b>

Les subventions indiquées ci-après sont proposées par la Commission Action Sociale, et seront votées lors du prochain CCAS.

Alcool Assistance	150 €
Les Amis de la MAS	200 €
CENRO	150 €
Le Club des bons amis	600 €
France Adot	70 €
L'outil en main	100 €
Les restos du cœur (à l'antenne local)	1 400 €
Le secours catholique	700 €
UNC	400 €

La somme totale s'élève pour le moment à 3 770 euros (à voir si d'autres associations dans l'intervalle déposeront une demande).

***Vote à l'unanimité.***

#### **IV°) ENFANCE JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE**

##### **Présentation par Amélie DAVIOT**

#### **4.1. Approbation des règlements de fonctionnement du secteur Enfance et Petite Enfance**

Le Conseil Municipal est invité à approuver les règlements de fonctionnement du secteur Enfance et Petite Enfance, dont les modifications majeures, sont les suivantes :

##### **Petite Enfance :**

Modification du taux d'effort des familles (barème national CAF),  
Facturation d'une ½ heure supplémentaire si l'enfant arrive plus de 5 minutes avant l'heure d'arrivée au contrat, ou s'il part plus de 5 minutes après l'heure de départ au contrat.

##### **Enfance :**

- Minoration de la tarification d'une journée ALSH pour les enfants qui apportent leur repas pour des régimes spécifiques auxquels nous ne pouvons pas répondre ( - 10 %),
- Séjours d'été : annulation au plus tard jusqu'au 15 juin pour juillet, et 15 juillet pour le mois d'août. Après cette date, le séjour sera facturé,
- Majoration du tarif pour absence injustifiée à l'APS : 1h + goûter à la place de 1/4h + goûter,
- Garde d'enfants en dehors des horaires habituels (ex : actions parentalités) : Coût habituel de la garde de l'enfant (enfance => coût APS),
- RSL : facturation le mercredi comme pour l'accueil périscolaire du soir.

Ajouter plus de souplesse aux réservations / annulations :

APS du soir : réservation possible jusqu'au matin même 7h (et non plus la veille jusqu'à 22h)  
APS du mercredi : réservation possible jusqu'au mardi matin 7h (et non plus lundi soir 22h) + inscription possible à l'accueil le mardi pour le mercredi si places disponibles

Annulations dans les mêmes délais.

La commission Enfance Jeunesse et Vie scolaire a émis un avis favorable lors de sa dernière séance.

## **DEBAT**

Claudie NIEL souhaite que le conseil municipal sursoit à la question concernant le règlement de la Petite Enfance, qui semble-t-il n'a pas été débattue par la Commission Enfance. Faire payer aux parents, ½ heure supplémentaire si l'enfant arrive plus de 5 minutes avant l'heure d'arrivée, ou s'il part plus de 5 minutes après l'heure de départ, semble aberrant.

Amélie DAVIOT explique que ce point a été remonté par les services, car il s'agit d'une situation récurrente.

La question sera revue en commission Enfance Jeunesse, mais se pose principalement pour l'heure de départ. La question n'est pas votée. Un nouveau point sera fait avec les services, et débattu en commission.

***Vote à l'unanimité concernant le règlement Enfance.***

---

## **V°) BATIMENTS VOIRIE RESEAUX ESPACE RURAL**

### **Présentations par Didier BARRE**

---

#### **5.1. Cession au village de la Hyonnière**

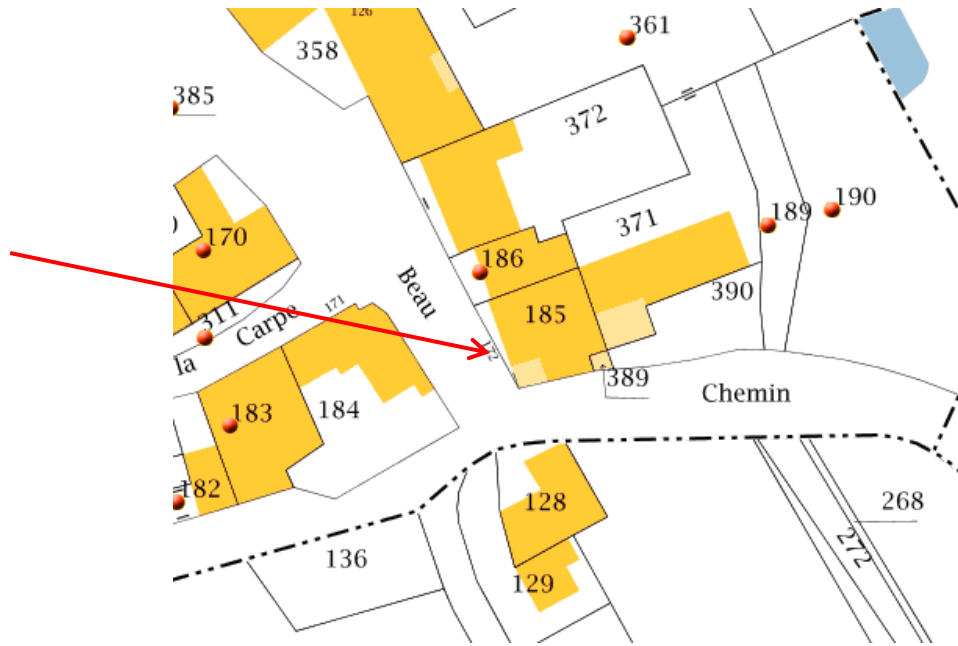
La propriétaire de la parcelle cadastrée CW n°185 souhaite pouvoir se porter acquéreur de l'emprise enherbée située devant sa parcelle.

Cette parcelle d'une superficie d'environ 20 m<sup>2</sup> n'est pas encore cadastrée et devra faire l'objet d'un bornage par un géomètre.

Il conviendra de tenir compte d'une servitude d'eaux pluviales à cet endroit.

Cette acquisition se fera sur la base de 25 euros du m<sup>2</sup>, dans la limite des 5 mètres jouxtant la propriété, et 1 euros le m<sup>2</sup>, au-delà. Les frais de géomètre et les frais d'actes seront supportés par les acquéreurs.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser cette cession.





## DEBAT

*Vote à l'unanimité.*

### 5.2. Cession au Village de l'Armeil

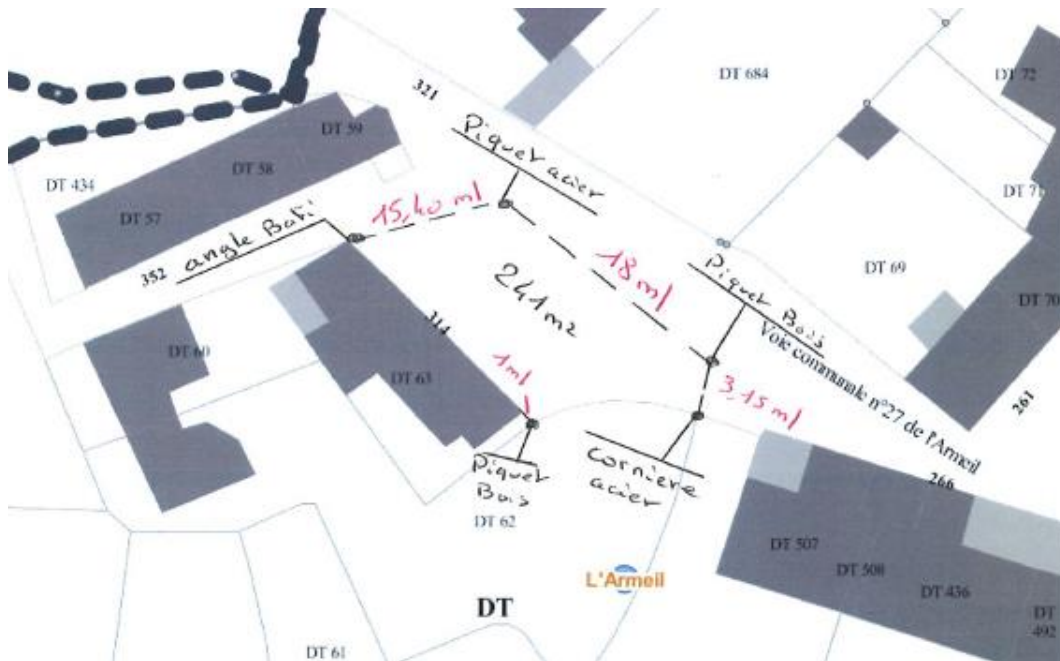
Le propriétaire des parcelles cadastrées DT n°60, n°61, n°62 et n°63 (précision sur cette parcelle, le bâti n'est plus existant) souhaite pouvoir se porter acquéreur du terrain situé devant sa propriété et faisant partie du domaine privé communal.

Cette parcelle est entretenue par ses soins depuis de longues années et ne dessert aucune autre propriété.

Cette parcelle d'une superficie d'environ 241 m<sup>2</sup> n'est pas encore cadastrée et devra faire l'objet d'un bornage par un géomètre.

Cette acquisition se fera sur la base de 1 euros le m<sup>2</sup>. Les frais de géomètre et les frais d'actes seront supportés par l'acquéreur.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser cette cession.



**DEBAT**

*Vote à l'unanimité.*



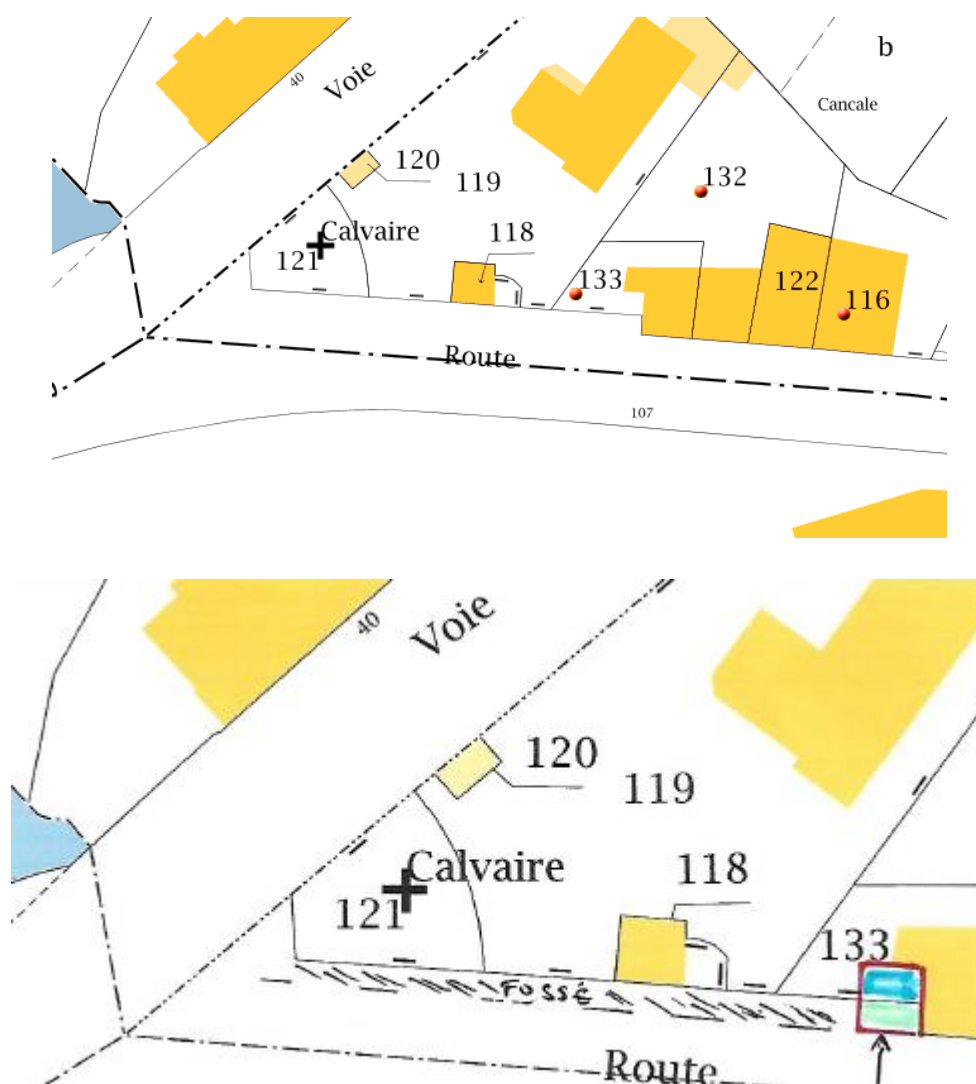
### 5.3. Cession à Cancale

La propriétaire de la parcelle cadastrée BS n°133, souhaite pouvoir se porter acquéreur d'une parcelle jouxtant son terrain, faisant partie du domaine public communal, afin de pouvoir y aménager une micro station.

Cette parcelle d'une superficie d'environ 4 m<sup>2</sup> n'est pas encore cadastrée et devra faire l'objet d'un bornage par un géomètre.

Cette acquisition se fera sur la base de 25 euros du m<sup>2</sup>. Les frais de géomètre et les frais d'actes seront supportés par l'acquéreur.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser cette cession.



### **DEBAT**

***Vote à l'unanimité.***

## **VI) RESSOURCES HUMAINES**

### **Présentation par Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD**

#### **6.1. Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

Il y a lieu de tenir compte des modifications de temps de travail selon le tableau ci-dessous :

<b>Suppression</b>	<b>Temps travail</b>	<b>Création</b>	<b>Temps travail</b>	<b>Motif</b>	<b>Date effet</b>
<b>Emploi permanent</b>					
		Adjoint administratif territorial (C1)	14/35 <sup>ème</sup>	Réorganisation CNI	01/03/2020
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe (C2)	35/35 <sup>ème</sup>	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe (C2)	28/35 <sup>ème</sup>	Réorganisation accueil	01/03/2020
Adjoint administratif territorial (C1)	19.8/35 <sup>ème</sup>	Adjoint administratif territorial (C1)	23.30/35 <sup>ème</sup>	Réorganisation accueil	01/03/2020
Adjoint d'animation territorial (C1)	6.27/35 <sup>ème</sup>	Adjoint d'animation territorial (C1)	6.62/35 <sup>ème</sup>	Pérennisation réunions	01/03/2020
Adjoint d'animation territorial (C1)	3.39/35 <sup>ème</sup>	Adjoint d'animation territorial (C1)	13.11/35 <sup>ème</sup>	Pérennisation réunions	01/03/2020
Adjoint technique territorial (C1)	6.98/35 <sup>ème</sup>	Adjoint technique territorial (C1)	10.06/35 <sup>ème</sup>	Pérennisation plonge	01/03/2020

<b>Emploi temporaire</b>			
9 Accroissement temporaire activité	Adjoint d'animation territorial (C1)	Selon les recrutements	Du 01/03/2020 au 30/08/2020
Accroissement saisonnier d'activité	Assistante sociale	28/35 <sup>ème</sup>	Du 01/03/2020 au 31/08/2020

Le tableau des effectifs présenté ci-dessus est la traduction administrative des modifications organisationnelles suivantes :

#### **1- Pour le service administratif**

Remplacement d'un agent du secrétariat général par un agent du service accueil

Redistribution des postes du service CNI/Passeports/ CCAS

Recrutement d'un poste à 80% au CCAS

Globalement, on remplace un agent à 80% par un autre agent à 80% par un jeu de « chaises musicales » avec une légère augmentation de temps pour assurer les congés du service CNI/Passeports.

#### **2- Pour la Maison de l'Enfance**

Il s'agit de confirmer des postes après une période de fonctionnement suffisant pour pouvoir calibrer le nombre d'heures nécessaires au service d'une part, et pour les emplois temporaires, de les prolonger au gré des besoins, d'autre part.

Pour ceux-ci, une délégation de recrutement donné au Maire sera proposée au futur Conseil Municipal compte tenu des mouvements de personnel pour ce type de poste.

### **DEBAT**

**Vote à l'unanimité.**

## VII°) QUESTION SUPPLEMENTAIRE

### Présentation par Didier BARRE

#### 7.1. Acquisition d'une dépendance Rue du Bois Ferry

Dans le cadre de l'élargissement de la rue du Bois Ferry et de sa mise à l'alignement au droit de la parcelle communale voisine « maison Guiguite », cadastrée AL n°30, il vous est proposé d'acquérir la dépendance bâtie située au numéro 18 moyennant le prix de 20 K euros.

La Commune assurera la démolition ainsi que la reconstruction, l'étanchéité des murs de clôture, et la reprise de maçonnerie sur le nouvel alignement.



## **DEBAT**

Claude ROBIN précise, en réponse à Sylvie POUPARD-GARDE, que le document signé est uniquement le bon pour accord pour le projet de division.

Claudie NIEL pose la question du montant de la démolition, et de la reconstruction.

Claude ROBIN répond que le montant n'est pas connu, mais qu'il ne faut effectivement pas négliger son coût (autant que l'acquisition).

***Vote à l'unanimité.***

---

## **VIII°) INFORMATIONS CONCERNANT LES DELEGATIONS ACCORDEES A MR LE MAIRE**

### **7.1. Ligne de trésorerie**

Souscription d'une ligne de trésorerie de 1 500 K euros pour faire face aux différentes acquisitions foncières échelonnées sur le 1<sup>er</sup> semestre 2020.

Gérard ROUSSEAU informe des acquisitions foncières correspondantes : Achats NOLEVALLE, MORICE, PETITEAU, et JANNIN.

Pierre AHOULOU revient sur la renégociation des prêts de la Collectivité avec le Crédit Agricole, et considère que celui-ci n'a pas suffisamment « joué le jeu » concernant ces deux prêts. Si on peut se satisfaire de la renégociation du premier prêt de 1 000 K, l'effort est insuffisant sur le second prêt de 2 110 K (taux fixé à 4,69% en lieu et place de 5,38%), et dont la durée n'a pas du tout été réduite. Un effort supplémentaire pourrait être sollicité auprès du CA.

Pour information concernant la ligne de trésorerie de 1 500 K, le taux est fixé à 0,50% par an.

---

## **IX°) INFORMATIONS DES COMMISSIONS**

### **Commission Communication et Information**

Une présentation de la prospective agricole réalisée par le GAB44 aura lieu le lundi 17 février à 18h30,

Il reste des créneaux à prendre concernant la journée des élections du 15 mars prochain, Une nouvelle commerçante sur le marché du jeudi : vente de savons bio et autres produits bio.

### **Commission Sports Loisirs et Vie Associative**

Pour le Printemps des sports au mois d'avril prochain, l'accueil se fera sur les communes du Loroux-Bottereau, et Mouzillon, comme l'an passé,

Concernant les travaux de la piscine de Vallet, actuellement fermée pour travaux; l'afflux d'entrées au Loroux-Bottereau est beaucoup plus important qu'estimé....deux associations de Vallet ont également trouvé des créneaux sur la piscine du Loroux-Bottereau.

Commission Culture et Vie Associative

Exposition en cours à l'hôtel de ville de Jean DELETRE,  
Exposition à venir : L'Irlande aux 4 vents à la Médiathèque,  
La prochaine commission culture aura lieu le 2 mars 2020.

Commission Action Sociale

Le prochain CCAS aura lieu le 19 février prochain pour le vote du budget.

Commission Bâtiments Voirie Réseaux

Démolition de la Mas en cours de réalisation ; travaux du Hall St Lazare, travaux en cours, pas de retard.

La prochaine commission Bâtiments Voirie aura lieu le jeudi 6 février à 18h30.

Commission Enfance Jeunesse et Vie Scolaire

Information concernant la grève du personnel du restaurant scolaire le jeudi 6 février 2020,  
Commission Enfance Jeunesse de la CCSL avec une présentation concernant CAP Sports et Nature, association déçue de l'investissement des communes de la CCSL,  
Retour très positive sur les semaines de la parentalité.

Commission Finances

La commission Finances aura lieu le jeudi 20 Février prochain.

---

**X°) QUESTIONS DIVERSES**

Questions du groupe « Réalisons Ensemble Le Loroux »

**Question n°1:** « Antenne relais du centre-ville. Une partie de la population, inquiète, se questionne autour de la nouvelle antenne relais installée au sein de l'ancien hôpital. Quelle est l'objet de cette antenne ? Qui autorise cette mise en place ? Quelles informations ont été apportées aux habitants et quand ont-elles été apportées ? Quelle est sa puissance et son positionnement par rapport aux risques sanitaires ?

Quel est l'opérateur ? »

Paul CORBET : cette nouvelle antenne correspond au transfert de l'antenne existante positionnée sur la maison de retraite (entre 3 et 5 mètres de moins que la nouvelle),

Ce transfert a été autorisée par la Collectivité, car un permis de construire a été déposé, et ce avant démolition du site.

L'opérateur est Orange, le dossier est consultable à l'accueil de la Mairie et rend compte plus précisément des aspects techniques.

**Questions n°2 et n°3:** « En septembre 2018 les services à l'Enfance étaient municipalisés. Merci de nous dire, à ce jour, quel est le coût final de ce transfert.

Ce dossier est-il définitivement clos ?

La Maison de l'Enfance a maintenant plus d'un an de fonctionnement. Pouvez-vous nous indiquer son budget annuel (recettes et dépenses) de fonctionnement et d'investissement ? »

Claude ROBIN informe que les chiffres seront communiqués lors du vote du compte administratif ; aujourd'hui, il y a quelques incertitudes compte tenu qu'un certain nombre de dépenses sont ventilées sur plusieurs comptes.

Le compte administratif donnera précisément les chiffres.

Claudie NIEL souhaite que les chiffres soient également transmis pour le restaurant scolaire, et la Médiathèque.

**Questions n°4 :** « L'épicerie sociale Dépan'épices est actuellement située dans des locaux loués par la CCSL (et auparavant par la CCLD) au Loroux-Bottereau. Le bail arrive, semble-t-il, à échéance au 31/12/2020 et risque de ne pas être renouvelé.

En cas de non renouvellement, quelle solution a été envisagée au sein de la CCSL pour reloger l'association ?

Quel sera le devenir de Dépan'épices, association très appréciée par les familles fragiles du secteur, si celle-ci n'a plus de locaux ?

Comment cette problématique a-t-elle été portée et défendue par les élus communautaires en charge des aspects sociaux de la CCSL et particulièrement lorousains ?

Enfin, pourrait-on avoir des comptes rendus des différentes commissions communautaires, comme c'était le cas en début de mandat et qui depuis quelques temps ne sont plus abordés en fin de conseil ? »

Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD répond que la fin du bail est fixée au 31 Janvier 2021, il n'a pas été évoqué pour le moment le non renouvellement de ce bail. La Communauté de Communes a d'ailleurs marqué un vif intérêt pour étendre l'activité de cette association sur l'ensemble du territoire de la CCSL.

Le changement de locaux a toutefois été évoqué, car le local actuel est très grand, mal isolé, et particulièrement énergivore. Une construction pourrait être envisagée.

---

**Prochaine commission Finances :**

***Jeudi 20 Février 2020***

**Prochain Conseil Municipal :**

***Mardi 3 Mars 2020***

**Fin de séance 21h45**